



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL
COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DE LA HAUTE-GARONNE
CHAMPIONNAT SENIOR INTER-DEPARTEMENTAL
2018 - 2019



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER SENIOR MASCULIN

PRE-REGIONALE (D1)	DEPARTEMENTALE.2 (D2)	DEPARTEMENTALE.3 (D3)
---------------------------	------------------------------	------------------------------

Article n° 1 -- COMPOSITION

UNE seule poule de 12 équipes Sont qualifiées pour le championnat PRE-REGIONALE (D1) de la Haute-Garonne Les équipes rétrogradées du championnat régional Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues PRM (D1)	DEUX poules de 10 équipes Sont qualifiées pour le championnat DEPARTEMENTALE.2 (D2) de la Haute-Garonne Les équipes rétrogradées du niveau supérieur Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues D2	TROIS poules Sont qualifiées pour le championnat DEPARTEMENTALE.3 (D3) de la Haute-Garonne Les équipes rétrogradées du niveau supérieur Les équipes maintenues D3 Les équipes en création
---	--	--

Article n° 2 -- SYSTEME DE L' EPREUVE

Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule. En fonction du classement final de la poule, les associations sportives peuvent disputer : Phase finale pour le titre de champion & Phase de classement (se reporter à l'article 4)

Article n° 3 -- MONTEES

L' équipe terminant PREMIER de la phase régulière ET le champion accèdent au championnat Régional pour la saison suivante. Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement de la saison régulière y compris si le champion est aussi le 1er de la poule	Les équipes terminant aux 3 PREMIERES places de la seconde phase (voir Art.4) accèdent au championnat PRE-REGIONALE (D1) pour la saison suivante.	Les équipes terminants aux PREMIERES places de chaque poule accèdent au championnat DEPARTEMENTALE.2 (D2)
---	--	--

Article n° 4 -- PHASE FINALE POUR LE TITRE DE CHAMPION ET CLASSEMENT

Les équipes terminant aux 4 premières places à l'issue de la phase régulière du championnat jouent le titre de champion lors d'une phase de play-off sous la forme suivante : Demi-finale en match sec 1er reçoit 4ème 2ème reçoit 3ème La finale se jouera sur terrain désigné en un match.	Les équipes des deux poules se rencontrent selon leurs classements en matchs aller / retour Les matchs retour auront lieu chez le meilleur selon le classement inter-poules. (Art.80 des Règlements Généraux du CD31) les Premiers jouent le titre de champion les Deuxièmes jouent la 3ème montée de la division Les autres matchs de classement serviront à déterminer un classement pour d'éventuelles montées ou descentes supplémentaires.	TITRE DE CHAMPION Les équipes terminant aux 4 premières places selon le classement inter-poules. (Art.80 des Règlements Généraux du CD31) se rencontrent pour jouer la Demi-finale en match sec 1er reçoit 4ème -&- 2ème reçoit 3ème La finale aura lieu par défaut chez le mieux classé (Art.80 RG CD31) ou sur terrain désigné
---	--	---

Article n° 5 -- DESCENTE EN DIVISION INFERIEUR

Les équipes classés : 10 -- 11 -- 12 participeront la saison suivante au championnat : DEPARTEMENTALE.2 (D2)	Les équipes classés : 18 à 20 de la seconde phase participeront la saison suivante au championnat : DEPARTEMENTALE.3 (D3)	
Tout différentiel entre les montées ou les descentes supplémentaires du championnat supérieur sera compensé par les montées et descentes supplémentaires afin de garder : 12 équipes en championnat PRE-REGIONALE (D1) et 20 équipes en DEPARTEMENTALE.2 (D2).		

Article n° 6 -- REMPLACEMENT D'UNE EQUIPE EN CAS DE FORFAIT

Après la publication des poules, PAS de remplacement.

Article n° 7 -- DATE ET HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

PRE-REGIONALE (D1) : Samedi 20h30.	DEPARTEMENTALE.2 (D2) : Dimanche à 15h30	DEPARTEMENTALE.3 (D3) : Vendredi 20h30.
------------------------------------	--	---

Article n° 8 -- RENCONTRES COUPLEES -- article 17.A des RG CD31

21h00. si couplage avec D2F dérog automatique	Si couplage avec D1F dérogation par les clubs.	
Les autres cas de couplage, se référer à l'article 17.A des Règlements Généraux du Comité de la Haute-Garonne		

Article n° 9 -- MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS

Les équipes en **ENTENTE** ou en **INTER-EQUIPES** sont autorisées à jouer.
un joueur peut jouer avec plusieurs équipes membre de la CTC (ententes), en respectant les règles des championnats respectifs

Article n° 10 -- QUALIFICATION ET LICENCES.

Type de licences autorisées :	Nombre de joueurs autorisés : 10 au plus,dont :	
C1 C2 ou T	3	
NOTA : Le total de l'ensemble des licences C1,C2,T sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois .		
AS HN	0	
C ou AS-CTC	Sans limite	
COULEUR DES LICENCES. PRM	SUPPRESSION DES LICENCES ROUGE	COULEUR DES LICENCES. D2 & D3
Sans limite	Blanc	Sans limite
Sans limite	Vert	Sans limite
3 ou 2 ou 1	Jaune	4 ou 3 ou 2
0 ou 1 ou 2	Orange	0 ou 1 ou 2

Article n° 11 -- CAS PARTICULIERS

Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne.
Tout cas litigieux sera tranché par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.